



COMMUNE DE HÉNANBIHEN

République Française

Département des Côtes d'Armor

Arrondissement de Saint-Brieuc

**DOSSIER D'INSCRIPTION
AUX SERVICES MUNICIPAUX
ANNÉE SCOLAIRE 2023/2024**

GARDERIE MUNICIPALE – RESTAURANT SCOLAIRE

Dossier unique – 1 par enfant

ATTENTION

Dossier d'inscription à retourner à l'adresse suivante :

Garderie Municipale

3 Bis, Rue le Flanchec

22550 HENANBIHEN

AU PLUS TARD LE 8 SEPTEMBRE 2023

**Tout dossier incomplet ne pourra être
pris en compte.**



COMMUNE DE HÉNANBIHEN

République Française

Département des Côtes d'Armor

Arrondissement de Saint-Brieuc

Les champs de réponse obligatoires sont signalés par un astérisque *

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR IMPÉRATIVEMENT

- Dossier individuel d'inscription pour l'année 2020/2021 dûment complété et signé
(Comprenant les modalités de facturation et de paiement ainsi que les formulaires d'autorisation de prélèvement bancaire SEPA).
- Relevé d'identité bancaire.
- Attestation d'assurance Responsabilité Civile et/ou Individuelle accident.
- Attestation de quotient familial.



COMMUNE DE HÉNANBIHEN

République Française

Département des Côtes d'Armor

Arrondissement de Saint-Brieuc

DOSSIER INDIVIDUEL D'INSCRIPTION GARDERIE MUNICIPALE – RESTAURANT SCOLAIRE

1. L'ENFANT*

Nom : Prénom : Sexe : M F

Né-e le :/...../..... Ville : Nationalité :

Nom de l'établissement scolaire : Classe :

2. LA FAMILLE* :

Monsieur Madame Autre représentant légal (Précisez

Situation Familiale (facultatif) :

Adresse :

Code Postal : Ville :

☎ Domicile :/...../...../...../.....

☎ Mobile :/...../...../...../.....

E-mail@.....

Régime social de rattachement : Général Agricole Autres

N° allocataire CAF :

Quotient CAF :(fournir **obligatoirement** un justificatif en septembre et février)

ou

Quotient MSA :(fournir **obligatoirement** un justificatif en septembre et février)

Pour les tarifs de la garderie selon le quotient familial CAF ou MSA, il sera procédé à l'actualisation de ce quotient au mois de février de chaque année. Il appartient à la famille de communiquer à la garderie municipale une modification de ce quotient en dehors de cette période. Si la famille ne souhaite pas transmettre son quotient familial, le prix de vente de la tranche la plus haute sera automatiquement appliqué.



COMMUNE DE HÉNANBIHEN

République Française
Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Saint-Brieuc

3. ETAT CIVIL DES PARENTS *:

PARENT 1 ou autre représentant légal

Précisez :

Nom :

Prénom :

Né-e le : / /

Ville :

Adresse (si différente « FAMILLE ») :

.....

.....

☎ Mobile : / / /

☎ Tel de travail : / / /

E-mail (si différent « FAMILLE »)

.....@.....

Profession :

Autorité Parentale :

Oui Non

PARENT 2 ou autre représentant légal

Précisez :

Nom :

Prénom :

Né-e le : / /

Ville :

Adresse (si différente « FAMILLE ») :

.....

.....

☎ Mobile : / / /

☎ Tel de travail : / / /

E-mail (si différent « FAMILLE »)

.....@.....

Profession :

Autorité Parentale :

Oui Non

4. INSCRIPTION AU(X) SERVICE(S) ET TARIFS* (Les tarifs indiqués ne sont valables que pour l'année scolaire 2022/2023)

Je (nous) chois(sons) d'inscrire mon/nôtre enfant pour :

La garderie Le restaurant scolaire La garderie ET le restaurant scolaire

Garderie	QF < 700	701 < QF<1200	QF > 1201
Matin	1.50 €	1.90 €	2.30 €
Soir	1.90 €	3.00 €	3.25 €
Journée	3.40 €	4.15 €	5.15 €

Restaurant scolaire	Tarifs 2022
Enfants Commune	3.31€
Enfants Hors Commune	3.44€



COMMUNE DE HÉNANBIHEN

République Française

Département des Côtes d'Armor

Arrondissement de Saint-Brieuc

5. PRESENCE AU RESTAURANT SCOLAIRE*

Je (nous) choisis(sons) d'inscrire mon/nôtre enfant pour le /les jour(s) suivant(s) :

Lundi Mardi Jeudi Vendredi Présence occasionnelle

6. PRESENCE A LA GARDERIE*

Je (nous) choisis(sons) d'inscrire mon/nôtre enfant pour le /les jour(s) suivant(s) :

Lundi Mardi Jeudi Vendredi Présence occasionnelle Présence à la semaine

7. RESTAURANT SCOLAIRE

Toute absence au restaurant scolaire doit être signalée, avant 9H00 le matin du repas, auprès des services du restaurant scolaire (02.96.31.50.68) ou de la garderie (02.96.34.06.53).

Après 9H00, le repas sera automatiquement facturé.

8. LES AUTORISATIONS PARENTALES*

Je (nous) soussigné(s),

8.1 AUTORISE(ONS) les personnes citées ci-dessous à venir chercher mon enfant à la garderie municipale ou au restaurant scolaire :

PRENOM - NOM	Lien		A contacter en cas d'urgence	
			Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
			Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
			Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
			Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
			Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

8.2 AUTORISE(ONS) par consentement libre, éclairé, spécifique et univoque, mon/notre enfant à être filmé et/ou photographié par la commune de HENANBIHEN aux fins de communication, publication pour les supports de diffusion suivants :

Bulletin communal (l'Eclaireur)	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Site internet de la Commune de Hénanbihen	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Site internet de l'agglomération de Lamballe	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Presse Locale	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>



COMMUNE DE HÉNANBIHEN

République Française

Département des Côtes d'Armor

Arrondissement de Saint-Brieuc

9. MODALITES DE FACTURATION et de PAIEMENT*

Les factures vous seront envoyées par le Trésor Public, par courrier.

Pour le paiement des services municipaux (garderie municipale – restaurant scolaire),

J'OPTÉ POUR (cochez l'une des cases proposées) :

le paiement par **prélèvement** bancaire automatique. **(Mensuel)**.

Complétez et signez le formulaire d'autorisation de prélèvement bancaire en pages 5 et 6 de ce dossier d'inscription.

OU pour

le paiement par **chèque**, sous pli affranchi au tarif en vigueur, directement à l'adresse suivante : Trésor Public – 22, rue du Docteur Calmette – 22 400 LAMBALLE. Libellé à l'ordre du **TRESOR PUBLIC** et transmis avec le talon présent sur la **facture mensuelle**.

Aucun règlement ne doit être envoyé aux services administratifs de la Mairie.

10. DONNEES PERSONNELLES*

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel par les services administratifs de la commune de Hénanbihen aux fins de : gestion et suivi des inscriptions à l'école et aux services périscolaires, gestion des affectations, suivi de présence aux services, facturation et recouvrement, gestion de la restauration scolaire, gestion des services périscolaires.

Ces informations sont conservées pendant toute la durée de scolarisation de l'enfant **dans les services scolaires et périscolaires de la commune** (sur le secteur) de Hénanbihen et un an après son départ et ce à compter de la date de dépôt dudit dossier. Au-delà de cette durée, le présent dossier fera l'objet d'un archivage temporaire ou définitif selon les besoins et la réglementation en vigueur. Tout archivage définitif se fera selon les dispositions relatives aux archives publiques.

La commune de Hénanbihen pourra également être amenée à communiquer les données à caractère personnel aux autorités compétentes, le cas échéant, afin de répondre à ses obligations légales et réglementaires.

Conformément au Règlement général européen sur la protection des données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés modifiée, vous disposez des droits d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, de portabilité, de limitation, au traitement de vos données. Vous pouvez exercer ces droits auprès des services administratifs de la Commune de Hénanbihen par courrier postal à cette adresse : Mairie, Services scolaires et périscolaires, 1 Square Henri Avril, 22550 HENANBIHEN.



COMMUNE DE HÉNANBIHEN

République Française

Département des Côtes d'Armor

Arrondissement de Saint-Brieuc

Je (nous) soussigné(s),

- RECONNAIS(SONS) avoir transmis les différentes informations par consentement libre, éclairé, spécifique et univoque.
- AUTORISE(ONS) les services administratifs de la commune de Hénanbihen à collecter et à traiter les données transmises.

Je (nous) soussigné (s)

Certifie(ons) sur l'honneur l'exactitude des renseignements figurant sur le présent dossier notamment concernant le prélèvement automatique et je (nous) m'(nous) engage(ons) à signaler tout(s) changement(s) de situation financière, familiale, de domicile ou de coordonnées téléphoniques, survenus en cours d'année scolaire à l'adresse suivante : mairie.henanbihen.garderie@orange.fr ou par courrier envoyé à l'adresse suivante : Mairie – 1, Square Henri Avril – 22550 HENANBIHEN. Je bénéficie d'un droit d'accès et de rectification sur ces informations.

Signature du (des) représentant(s) légal(aux).

Date et mention « lu et approuvé »



COMMUNE DE HÉNANBIHEN

République Française

Département des Côtes d'Armor

Arrondissement de Saint-Brieuc

FICHE SANITAIRE / FICHE URGENCE / REGIME ALIMENTAIRE

ANNEE 2023-2024

La présente fiche annule toutes données saisies sur les fiches antérieures. Toutes informations notées dans les onglets ci-dessous ne seront prises en considération que pour l'année en cours, à savoir 2022-2023.

Cette fiche ne pourra faire l'objet ni d'une saisie ni d'une conservation informatisée.

Nom : Prénom : Sexe : M F

Né-e le : / / Ville : Nationalité :

Nom établissement scolaire : Classe :

En cas d'urgence, un enfant accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un enfant mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

Informations médicales : observations particulières neutres et objectives que vous jugerez utiles de porter à la connaissance de l'établissement :

Tout signalement d'ordre médical doit être accompagné d'un Certificat Médical de votre médecin traitant et d'une demande de Projet d'Accueil Individualisé (PAI) auprès de la Protection Maternelle et Infantile. Toute information transmise qui ne serait pas accompagnée des justificatifs cités ne pourra être prise en considération.

Je (nous) soussigné(s),

- CERTIFIE(ONS) sur l'honneur l'exactitude des renseignements figurant sur la présente fiche sanitaire / fiche urgence.
- RECONNAIS(SONS) avoir transmis les différentes informations par consentement libre, éclairé, spécifique et univoque.
- AUTORISE(ONS) les services administratifs de la commune de Hénanbihen à collecter et à traiter les données transmises.

Signature du (des) représentant(s) légal(aux).

Date et mention « lu et approuvé »

